

APPEL 2023 - 07

Résumé du cas : Appel sans précision sur l'objet du désaccord.

Règles impliquées : RCV R2.1(a), 66

Epreuve : L'Atlantique Le Télégramme E. Leclerc 2023
Dates : 22-23-24 septembre 2023
Organisateur : CN Lorient
Classe : Habitable, Windsurf, Classiques
Grade de l'épreuve : 4
Président du Jury : François Lozachmeur

VALIDITE DE L'APPEL :

Par courriel envoyé le 06/10/2023 au jury d'appel, Monsieur Pierre Gripon, représentant le bateau n°FRA 45596, demande une réouverture de la réclamation suite à la décision du jury de l'épreuve prise le 22/09/2023.

L'appelant, dans son courrier, exprime son désaccord avec la décision du jury sans préciser en quoi il estime que la décision du jury ou ses procédures étaient incorrectes, comme requis par la RCV R2.1(a).

La formulation de la requête de Monsieur Gripon correspond en fait à une demande de réouverture du cas, ce qu'il aurait dû faire auprès du jury de l'épreuve dans les délais requis par RCV 66.

DECISION DU JURY D'APPEL :

L'appel n'étant pas conforme à la RCV R2 n'a pas été instruit.

Fait à Paris le 01/11/2023



Le Président du Jury d'appel : Yoann PERONNEAU

Les Membres du Jury d'Appel : Sylvie HARLE, Bernard BONNEAU,
François CATHERINE, Patrick CHAPELLE, Bernadette DELBART,
Christophe SCHENFEIGEL, Cécile DEPAYRAS, Tom GRAINGER